

DOSSIER DE PRÉ-INSCRIPTION PERSONNEL

Elève déjà inscrit en 2020-2021

oui

non



NOM :

Prénom :

.....

Date de naissance :/...../.....

Lieu de naissance :

Sexe : F M

**Nom et adresse de la personne pour les correspon-
dances, courrier et règlements :**

.....

.....

.....

.....

.....

Madame

Nom :
.....
Prénom :
Adresse :
.....
Tél. fixe ¹:
Portable :
Professionnel :
E-mail :
.....
Profession :
.....
Nombre d'enfants vivant au foyer :
.....

Etablissement scolaire et classe :
.....
.....

Avez-vous déjà été inscrit à l'École d'arts plastiques ?

OUI NON si oui, en quelle année

Comment avez-vous découvert l'école d'Arts plastiques
.....
.....

Nom(s) et numéro(s) de téléphone de la personne à contacter
en cas d'urgence :

Madame

Monsieur

Nom :	Nom :
Prénom :	Prénom :
Tél :	Tél :

Je soussigné(e).....déclare avoir pris connaissance que tout trimestre commencé est dû dans sa totalité. En cas d'arrêt définitif, il est indispensable de prévenir par courrier, la direction de l'École d'arts plastiques Pablo Picasso une semaine au préalable. Tout dossier incomplet sera renvoyé. Le tarif réduit ne sera applicable que sur présentation de Ma Carte lors de l'inscription.

Fait à, le/...../.....

Signature

Sites et disciplines

Site Pablo-Picasso

Centre Du Guesclin,
place Chanzy/Niort



HISTOIRE DE L'ART (INITIATION)

- ☐ **Judi** de 18h à 19h (adultes et adolescents à partir de 16 ans)

ARTS NUMÉRIQUES - INFOGRAPHIE

- ☐ **Mercredi** de 15h30 à 17h30 (adolescents de 15 à 18 ans)
- ☐ **Mercredi** de 18h à 20h (adultes et adolescents à partir de 15 ans)
- ☐ **Vendredi** de 14h à 17h (adultes)

ATELIER PASSERELLE

- ☐ **Vendredi** de 14h30 à 17h30 (adultes et adolescents à partir de 16 ans)

ATELIER TEXTILE - TAPISSERIE ET FEUTRE DE LAINE

- ☐ **Judi** de 17h à 20h (adultes et adolescents à partir de 16 ans)

DESSIN / GRAVURE

- ☐ **Judi** de 14h à 17h (adultes et adolescents à partir de 16 ans)
- ☐ **Judi** de 18h à 21h (adultes et adolescents à partir de 16 ans)

PEINTURE

- ☐ **Mercredi** de 19h à 22h (adultes - tous niveaux)
- ☐ **Judi** de 14h à 17h (adultes - tous niveaux)
- ☐ **Vendredi** de 14h à 17h (adultes - approfondissement et projet)

Cochez la ou les discipline(s) désirée(s) selon le site choisi



DESSIN

- Mardi** de 17h à 18h30 (enfants de 7 à 9 ans)
- Mardi** de 18h30 à 21h30 (adultes)
- Mercredi** de 15h à 16h30 (enfants de 9 à 12 ans)
- Jedi** de 18h à 20h30 (adolescents 15 à 18 ans)
- Vendredi** de 17h30 à 19h30 (jeunes de 12 à 14 ans)

DESSIN / PEINTURE

- Mercredi** de 14h à 15h (enfants de 5 à 6 ans)
- Mercredi** de 14h à 15h30 (enfants de 6 à 8 ans)
- Mercredi** de 14h à 15h30 (enfants de 7 à 9 ans)
- Mercredi** de 14h à 15h30 (enfants de 10 à 12 ans)
- Mercredi** de 17h à 19h (adolescents de 13 à 18 ans)

VOLUME - MODELAGE, SCULPTURE

- Mercredi** de 15h30 à 17h30 (enfants de 9 à 12 ans)

PRÉPARATION DOSSIER D'ADMISSION EN ÉCOLE D'ART

- Mardi** de 18h30 à 21h (à partir de 15 ans et jeunes adultes)

Cours complémentaires conseillés : dessin, histoire de l'art, arts numériques-infographie, dessin-gravure, atelier textile

Site Camille-Claudé

265 Grand'rué/échiré

DESSIN / PEINTURE

- Lundi** de 19h à 22h (adultes - tous niveaux)
- Samedi** de 9h à 11h (enfants de 6 à 11 ans)
- Samedi** de 11h à 13h (jeunes de 12 à 17 ans)

Site Saint-Hilaire-la-Palud

Place de la Mairie/Saint-Hilaire-La-Palud

DESSIN / PEINTURE

- Mercréd**i de 16h30 à 18h30 (enfants et adolescents de 6 à 15 ans)
- Mercréd**i de 18h30 à 21h30 (adultes à partir de 16 ans - tous niveaux)

niort agglo
Agglomération du Niortais

page V



AUTORISATION DIFFUSION DE TRAVAUX D'ÉLÈVES

Je soussigné(e)

Mme M.

représentant légal de l'élève (nom et prénom) :

.....

dans le cadre des projets pédagogiques,

autorise l'École d'Arts Plastiques :

à photographier et diffuser les travaux réalisés par l'élève,

à photographier et diffuser des photos de l'élève pendant son ou ses activité(s) dans l'atelier, ou lors des différents événements et sorties organisés par l'école.

n'autorise pas.

Fait à, le/...../.....

Signature

précédée de la mention

«Lu et approuvé - Bon pour accord»

AUTORISATIONS DE SORTIE POUR LES MINEURS

Je soussigné(e)

Mme M.

représentant légal de l'élève (nom et prénom)

.....

AUTORISATION ANNUELLE DE SORTIE POUR LES MINEURS

autorise le professeur à laisser mon enfant sortir seul
après la fin des cours.

n'autorise pas.

AUTORISATION ANNUELLE DE SORTIE PÉDAGOGIQUE

autorise mon enfant à participer aux sorties organisées
par l'école d'arts plastiques pendant la durée des cours,
accompagné par son professeur.

n'autorise pas .

Fait à, le/...../.....

Signature

précédée de la mention

«Lu et approuvé - Bon pour accord»

COMMENT CALCULER VOTRE TARIF

1- CALCULER VOTRE QUOTIENT FAMILIAL (QF)

Conformément à la délibération du 20 mars 2000, une distinction de tarif s'appliquera selon que les familles résident ou non sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Niortais. Le calcul du QF tient compte à la fois des revenus professionnels et/ou de remplacement, des prestations mensuelles perçues et de la composition familiale.

$$\frac{(1/12^{\text{ème}} \text{ des revenus nets perçus } + \text{ prestations familiales du mois})^*}{\text{nombre de part(s)}^{**}}$$

Simplifiez-vous la vie, calculez votre quotient familial sur www.niortagglomeration.fr

* Il s'agit du montant des revenus annuels imposables avant l'application des abattements fiscaux, à savoir : toutes les ressources annuelles imposables de l'année civile de référence au moment du calcul du QF, déduction faite des pensions alimentaires versées et enprenant en compte les pensions (y compris les pensions alimentaires reçues), les retraites, les rentes et autres revenus imposables.

2- CALCULER VOTRE NOMBRE DE PART(S)

COMPOSITION DE LA FAMILLE	**Nombre de part(s)
Personne seule sans enfant	1 part
Couple ou parent isolé	2 parts
1 ^{er} enfant bénéficiaire de prestations familiales	0,5 part
2 ^{ème} enfant bénéficiaire de prestations familiales	0,5 part
3 ^{ème} enfant bénéficiaire de prestations familiales	1 part
Pour chaque enfant en plus	0,5 part
Enfant bénéficiaire de l'Allocation d'Éducation Spéciale ou titulaire de la carte d'invalidité	1 part

QF 1 : quotient inférieur ou égal à 544	application du tarif jaune
QF 2 : quotient compris entre 545 et 871	application du tarif vert
QF 3 : quotient égal ou supérieur à 872	application du tarif bleu

CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

Quotient familial :

- Niort Agglo bleu vert jaune
 Hors Niort Agglo

Nombre d'activités : 1 2 3

Autre :

Le tarif réduit ne sera applicable que si le justificatif (photocopie de Ma carte) est joint dans le dossier d'inscription.